CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le Préavis 2018/52 du 1er novembre 2018 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2019 » et « Plan des investissements pour les années 2019 à 2022 »

Composition de la commission :

Vincent Brayer (Président)	Rapporteur	COFIN
Axel Marion	Rapporteur	Sous-commission CD
Daniel Dubas		Sous-commission CD
Anne-Françoise Decollogny	Rapportrice	Sous-commission SE
Fabrice Moscheni		Sous-commission SE
Valentin Christe (1er vice-président)	Rapporteur	Sous-commission SCS
Alain Hubler		Sous-commission SCS
Benoit Gaillard	Rapporteur	Sous-commission LEA
Jean-François Cachin		Sous-commission LEA
Sara Gnoni	Rapportrice	Sous-commission EJQ
Stéphane Wyssa		Sous-commission EJQ
Philippe Miauton	Rapporteur	Sous-commission FIM
Latha Heiniger		Sous-commission FIM
Johann Dupuis (2ème vice-président)	Rapporteur	Sous-commission SIL
Romain Felli		Sous-commission SIL

Municipalité : Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

Administration : Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances
François Vaney, Economiste
Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

Date des séances : 2, 8 et 15 novembre 2018

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Table des matières

1. Travail de la commission **3**
2. Remerciements **3**
3. Budget de fonctionnement **3**
   - *3.1 Considérations générales* *3*
   - *3.2 Charges* *4*
   - *3.3 Revenus* *5*
   - *3.4 Personnel* *5*
4. Autofinancement **6**
5. Mesures PSAF II **6**
6. Budget d'investissement 2019 **6**
7. Endettement **7**
8. Analyse des directions **8**
   - *8.1 Culture et développement urbain (CD)* *8*
   - *8.2 Sécurité et économie (SE)* *10*
   - *8.3 Sports et cohésion sociale (SCS)* *12*
   - *8.4 Logement, environnement et architecture (LEA)* *14*
   - *8.5 Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)* *16*
   - *8.6 Finances et mobilité (FIM)* *18*
   - *8.7 Services industriels (SIL)* *20*
9. Amendements **23**
   - *9.1 Amendement 1* *23*
   - *9.2 Amendement 2* *23*
   - *9.3 Amendement 3* *23*
   - *9.4 Amendement 4* *24*
   - *9.5 Amendement 5* *24*
   - *9.6 Amendement 6* *25*
   - *9.7 Amendement 7* *26*
   - *9.8 Amendement 8* *26*
   - *9.9 Amendement 9* *27*
   - *9.10 Amendement 10* *27*
10. Conclusions finales **28**

1. Travail de la commission

Ce préavis a été traité par la Commission des finances dans le courant du mois de novembre, avec trois séances plénières et de nombreuses visites.

Les Commissaires aux finances, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse du budget et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu analyser l'ensemble des données à leur disposition et poser les questions relatives à leurs interrogations.

La Commission des finances a pris connaissance de ces rapports lors de ses séances plénières et les a approuvés un par un. Les rapports ayant tous été approuvés, les observations retranscrites ne seront pas votées en plénum.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

Les amendements soumis à notre commission ont été discutés et votés. Ils sont intégrés dans ce rapport dans chacune des directions correspondantes.

2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier tous les intervenants de l'administration qui ont été auditionnés et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées, mais tout particulièrement M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances, ainsi que Mme Elisabeth Huber et M. François Vaney. Elle adresse également ses vifs remerciements à Mme la Directrice Florence Germond.

3. Budget de fonctionnement 2019

3.1. Considérations générales

Le budget de fonctionnement 2019 prévoit un déficit de 42 millions. La hausse des charges prévues n'est que de 0.4% par rapport au budget 2018, ce qui représente toutefois 8.4 millions.

La Commission des finances souhaite remercier la Municipalité pour l'application que les différents services ont témoignée à mettre en œuvre le PSAF II. Les effets de ce dernier sont constatés à hauteur de CHF 12.5 millions pour 2019, soit un montant total de CHF 25.5

millions depuis 2018. La Commission des finances l'encourage évidemment à continuer dans ce sens, engagement qu'elle prend dans le préavis qui nous occupe.

3.2. Charges

Charges apurées

(en mios de CHF)	B2018	B2019	Variation	Diff. %
Charges de fonctionnement publiées	**1'885.1**	**1'860.6**	**-24.4**	**-1.3%**
- Diminution des imputations internes		62.0		
+ Augmentation des achats d'énergies pour la revente (SIL)		-29.2		
Total des charges apurées	**1'885.1**	**1'893.4**	**8.4**	**0.4%**

La différence par rapport à 2018 s'explique principalement par la péréquation et les charges cantonales (CHF 10.1 mios), la politique salariale (CHF 5.1 mios) ainsi que les axes prioritaires de la Municipalité, que sont la petite enfance et la sécurité. Il faut également soustraire les mesures PSAF II pour un montant de CHF - 5.5 mios.

Les risques estimés par la Municipalité sont l'augmentation des taux d'intérêt potentielle, la hausse des amortissements et les aspects conjoncturels.

3.3. Revenus

Revenus apurés

(en mios de CHF)	B2018	B2019	Variation	Diff. %
Revenus de fonctionnement publiées	**1'855.4**	**1'818.6**	**-36.7**	**-2.0%**
- Diminution des imputations internes		62.0		
+ Augmentation des ventes d'énergies		-33.8		
Total des revenus apurés	**1'855.4**	**1'846.8**	**-8.6**	**-0.5%**

Les variations sont principalement dues à l'ajustement des recettes fiscales (CHF +14.9 mios), à la compensation cantonale ponctuelle (CHF +16 mios), à la péréquation (CHF +8 mios), aux mesures PSAF II pour l'année 2019 (CHF +7 mios) et aux pertes fiscales sur les personnes morales (RIE III) (CHF -41.8 mios). Sans les effets de la RIE III, l'évolution des revenus apurés se serait élevée +0.9%.

3.4. Personnel

Par rapport au budget 2018, les effectifs sont en évolution de +34.8 EPT dont :

- +27.8 EPT à mettre en lien avec les thématiques prioritaires
- +14.9 EPT financés (postes financés par des nouvelles recettes, fonds)
- -8.5 EPT non renouvelés dans le cadre du PSAF II
- +0.6 EPT découlant de diverses variations

Comparaison des charges de personnel

	Budget 2018	Budget 2019	Ecart B19-B18	Diff. %
Charges (en mios de CHF)	591.7	599.5	7.8	1.3 %

Nous constatons que les charges de personnel sont contenues malgré une augmentation du nombre d'EPT.

Les chiffres du budget de 2019 ci-dessus tiennent compte également d'une anticipation sur les économies de salaires de 20 millions ainsi que du rattrapage lié à Equitas pour 2.2 millions.

4. Autofinancement

	B2018	B2019	Diff	Diff %
Investissements nets	183.3	207.2	23.9	13.0 %
./. Autofinancement du compte de fonct.	84.4	59.4	-25.0	-29.6 %
Insuffisance d'autofinancement	**-98.9**	**-147.9**	**-49.0**	**49.5 %**

Nous constatons que l'autofinancement du compte de fonctionnement est faible, en diminution de 29.6% par rapport au budget 2018.

5. Mesures PSAF II

Résumé des effets des mesures pour le budget 2019

Optimisation de charges	-4.0
Financements complémentaires	-4.0
Adaptations de revenus	-4.5
Total	**-12.5**

(en mios de CHF)

Tel que mentionné au préalable, en prenant en considération les effets des mesures déjà introduites au B2018, les impacts liés au PSAF II s'élèvent de manière cumulée à CHF 25.5 mios.

6. Budget d'investissement 2019

Les dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2019, sans les autorisations d'achats, s'élèvent à 254.1 millions. Une grande partie de ces dépenses pour 2019 est liée à la rénovation des réseaux ainsi qu'au projet Métamorphose.

Les principales dépenses d'investissements prévues pour 2019

- Réseaux (voirie, parcs, eau, gaz, électricité) - CHF 59.3 mios
- Métamorphose (Stade de football de la Tuilière, Ecoquartier des Plaines-du-Loup, fouilles archéologique) - CHF 39.7 mios
- Etablissements scolaires (Complexe scolaire des Fiches, création de classes à Béthusy et à Eglantines, rénovation du collège de St-Roch, restructuration du Belvédère) - CHF 21.8 mios
- PALM (BHNS St-François, Galicien, Mobilité douce, Berne RC 601, ch. de Bérée, réseau R14) - CHF 17.0 mios

- Axes forts (tram et mesures d'accompagnement) - CHF 10.5 mios
- Divers (JOJ, adduction du Pays d'Enhaut, Capitole, NMCBA, Centre funéraire de Montoie, Valmont 35, chaufferie de Malley, plan lumière, smart metering, centre sportif de la Vallée de la Jeunesse) - CHF 38.2 mios

7. Endettement

L'endettement net théorique au 31.12.2019 est estimé à 2.2 milliards et sera donc en dessous du plafond fixé par le Conseil communal à 2.4 milliards pour la présente législature.

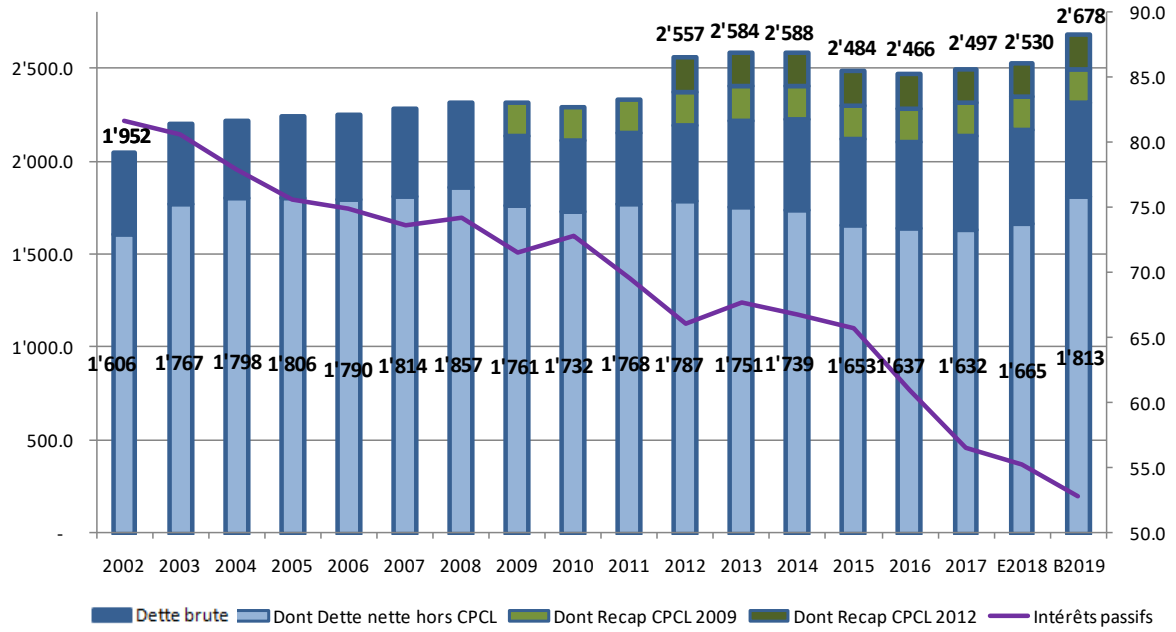

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la dette depuis 2002. Hors CPCL, il est constaté que l'évolution de la dette s'incrit dans la stabilité.

8. Analyse des Directions

8.1. Culture et développement urbain (CD)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2019 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Daniel Dubas et Axel Marion (rapporteur).

Introduction

Sur le fond, le budget de la direction CD témoigne d'une stabilité importante avec l'exercice précédent. Les principales modifications ont trait à des procédures comptables (modifications d'imputations internes), à l'augmentation des allocations familiales, aux changements concernant le journal communal et à l'impact des mesures PSAF II. Quelques modifications sont à signaler quant aux subventions aux institutions culturelles.

Charges

La principale augmentation à signaler a trait à la participation à des charges cantonales, qui augmentent en raison de la hausse de la participation à la facture sociale (+ CHF 9.8 mios) et aux déficits des entreprises de transport (+ CHF 3.8 mios).

Revenus

La principale hausse de revenus est liée à la participation du Canton aux charges (poste Secrétariat municipal). Il s'agit avant tout de la compensation des effets de la RIE III vaudoise par le Canton, dans l'attente des compensations fédérales (+ CHF 16 mios). Par ailleurs, la ville perçoit des compensations par le fonds de péréquation intercommunal sur les thématiques « population » (+ CHF 5.7 mios) et « transport » (+ CHF 2.4 mios).

Au Secrétariat général, la baisse importante de revenus est liée au transfert de la gestion du Plan de mobilité au SPEL (ce qui entraîne aussi une baisse des dépenses dans une moindre proportion).

Pour ce qui concerne le Contrôle des finances de la Ville, la baisse des revenus budgétés est liée à la diminution prévue des honoraires externes. En effet, le CFL n'a pas les ressources pour être compétitif sur ce secteur, et il entend plutôt se recentrer sur le contrôle de l'administration communale.

Enfin, le Service d'urbanisme table sur une diminution de l'encaissement des taxes d'équipements communautaires. Ce montant non pérenne est en effet tributaire de chaque dossier et n'est par ailleurs exigible qu'au moment du permis de construire. Cette baisse est compensée dans une moindre mesure par une hausse des revenus liés aux procédures des PPA et des permis de construire.

Personnel

Les charges de personnel sont globalement sous contrôle au sein de cette direction. Plusieurs services connaissent une baisse nette de personnel, allant jusqu'à -2.4 EPT pour le Secrétariat général. Il s'agit cependant dans ce cas-là principalement de transfert de postes. La principale augmentation est liée au BAVL pour + 1.05 EPT, mais il s'agit de suroccupations de postes liés à des absences de longue durée. Au total, le solde de la direction s'établit à -0.95 EPT.

La sous-commission relève toutefois l'apparition de deux postes à caractère thématique. D'une part la création d'un poste de chargé de mission pour la médiation culturelle à 0.5 EPT au Service de la culture, et d'autre part l'occupation d'un poste de responsable de la politique gastronomique à 0.5 EPT au Secrétariat municipal. Ces développements de postes ne s'appuient pas sur des rapports-préavis.

Observation / vœu

Observation
La commission des finances constate que la Municipalité crée des postes de travail (ou occupe des postes de travail vacants) avec des missions à caractère politique qui n'ont pas (encore) été validées par le Conseil communal. Dans le cadre de la direction CD, cela concerne par exemple un poste de médiateur culturel et un poste de responsable de la politique gastronomique. La commission des finances souhaite que, sauf exception dûment motivée, toute nouvelle création ou occupation de poste à caractère politique soit validée au préalable par un préavis voté par le Conseil.

Au vote, la COFIN propose d'accepter l'observation par : Oui : 11 | Non : 2 | Abstentions : 0

Vœu
La COFIN souhaite que la Municipalité renonce à la coupe prévue en 2020 (-CHF 100'000) et négocie avec le Canton la reprise de sa subvention au Sinfonietta , de manière à ce que ce dernier retrouve le niveau de la subvention actuelle de l'ordre de CHF 595'000.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le vœu par : Oui : 7 | Non : 0 | Abstentions : 6

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2019 de la Direction CD.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction CD par :
Oui : 7
Non : 1
Abstention : 4

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.2. Sécurité et économie (SE)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2019 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Anne-Françoise Decollogny (rapportrice) et M. Fabrice Moscheni.

Introduction

Le budget de la direction Sécurité et Economie (SE) peut être caractérisé par les éléments suivants : les augmentations de charges sont principalement dues aux augmentations des effectifs à l'Observatoire de la sécurité (création de postes d'agents d'accueil et de sécurité pour l'Espace de consommation sécurisé), ainsi qu'au Corps de police. Ces augmentations de postes répondent aux priorités définies par la Municipalité pour la législature 2016-2021. Les changements sont indiqués service par service.

Il faut relever le développement marqué des activités, sans ressource supplémentaire, de promotion économique (prospection, groupes de travail, recherche de solutions et accompagnement d'entreprises) que développe le service de l'économie, en collaboration avec d'autres services de la Ville et différents organismes externes.

Les Pompes funèbres officielles vont cesser leurs activités. Néanmoins un budget est présenté puisque la décision n'avait pas encore été prise au moment de son élaboration. Par conséquent des modifications auront également lieu dans le budget « Inhumations et incinérations ».

Le Service de l'eau a réorganisé ses rubriques comptables de manière à ce que tout ce qui concerne l'évacuation des eaux claires et usées lausannoises soit regroupé dans le compte 2911. D'autre part, les comptes (charges et produits) concernant le traitement des eaux usées ont été regroupés dans le compte 2912, de manière à être plus lisibles et logiques, puisque, il s'agit des activités de la STEP confiée à la société EPURA. Il faut relever que « l'eau paie l'eau », à savoir que charges et produits s'équilibrent. Si, toutefois, sur la base des acomptes payés, un bénéfice devait se faire jour, ce dernier serait attribué aux fonds de réserve.

Rappelons que la société EPURA SA, créée par la Ville et entièrement propriété de cette dernière (préavis 2015/21), a pour mission l'épuration des eaux usées actuelles et futures (construction de la nouvelle STEP) du territoire de Lausanne, de l'ensemble des douze communes partenaires de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP) ainsi que de 3 autres communes indirectement raccordées à la station de Vidy. L'ensemble des charges et produits concernant EPURA, et donc la CISTEP, a donc été regroupé dans le compte 2912 (traitement des eaux usées)

Le PSAF s'est essentiellement traduit par des augmentations de recettes.

Charges

On constate que plusieurs services ont des diminutions de charges, que l'on compare avec le budget 2018 ou avec les comptes 2017. L'augmentation que l'on constate pour l'unité 2200 « Commerces, manifestations, séjour » en comparaison avec les comptes 2017 provient essentiellement du fait que l'année 2017 n'est pas vraiment représentative des charges puisque des travaux d'entretien et de nettoyage des ports n'avaient pas pu être effectués.

L'augmentation pour l'unité 2911 « Evacuation eaux claires et usées » a été expliquée dans l'introduction. Nous relevons dans l'ensemble une bonne maîtrise des charges.

Revenus

L'excédent de charges 2019 est inférieur à celui prévu au budget 2018.

Les revenus sont généralement en augmentation, à l'exception du Secrétariat général, s'agissant d'un transfert au compte 2911 (redevances et prestations facturées) et 2912, comme expliqué en introduction.

Personnel

Le personnel augmente globalement de 13.55 EPT (dont 8 nouveaux postes de policiers prévus : 3 EPT de policiers formés et 5 anciens aspirants) pour un total de 1227.9 EPT. On peut également mentionner que 7 postes liés à la construction de la nouvelle STEP (STEPact) ont été transférés du Secrétariat général au Service de l'eau. Ces postes sont imputés à la rubrique 2912 « traitement des eaux usées ».

Observations

Observation 1 : les sous-commissaires suggèrent à la Ville d'étudier la possibilité de demander des diminutions de loyer aux propriétaires externes (CPCL) au vu des baisses du taux hypothécaire et des fluctuations de l'indice suisse des prix à la consommation.

Au vote, la COFIN propose d'accepter l'observation 1 par :
Oui : 10 | Non : 1 | Abstentions : 2
Observation 2 : Le Service de l'eau ne devrait-il pas avoir un crédit-cadre pour l'ensemble des besoins de travaux d'entretien qu'il est amené à faire exécuter ?

Au vote, la COFIN propose de refuser l'observation 2 par :
Oui : 0 | Non : 7 | Abstentions : 5
Observation 3 : La Ville doit payer la mise à disposition par le Canton des progiciels nécessaires au travail de la police (centrale d'engagement et journal des événements, soit CHF 87'600). Toutes les polices du Canton doivent utiliser ces mêmes outils et l'on peut aisément comprendre cette nécessité. Les communes pourraient-elles demander au Canton qu'il les prenne en charge sans que les communes aient à rembourser des outils qui sont communs à toutes les polices ?

Au vote, la COFIN propose de refuser l'observation 3 par :

Oui : 8 | Non : 1 | Abstentions : 3

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2019 de la Direction SE.

Vote de la CoFin

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SE par :
Oui : 10
Non : 0
Abstention : 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.3. Sports et cohésion sociale (SCS)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2019 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Alain Hubler et Valentin Christe (rapporteur).

Introduction

Les effectifs globaux de la direction passent de 598.1125 EPT au budget 2018 à 603.3125 EPT pour le budget 2019, soit une augmentation de 5.20 EPT. L'évolution d'EPT est en lien avec l'unité commune ORP-CSR.

Sur un plan organisationnel, on relèvera la rocade de locaux opérée entre le Service du logement et des gérances, et la direction du SCS. Celle-ci déménage ainsi à Chauderon 7, au 5e étage.

On notera également la mutation en cours au Service des Assurances sociales, dont une partie des tâches est petit à petit reprise par le Canton. Ce service se dirige ainsi d'une activité de gestionnaire à une activité de soutien aux citoyens dans leurs démarches administratives.

Budget de la Direction

En comparaison du budget 2018 sans les crédits supplémentaires, les charges sont en légère augmentation puisqu'elles se montent à CHF 140'477'300 (2018 : CHF140'348'200) soit + 0.09 %.

Le budget 2019 prévoit une diminution de revenus de -1.20 % par rapport au budget 2018 et se monte à CHF 73'263'400 (2017 : CHF 74'150'600). Par contre, ils sont en légère augmentation (+ 1.23 %) par rapport aux comptes 2017.

L'excédent de charges de la direction des Sports et de la cohésion sociale s'élève à CHF 67'213'900.

Charges

Les charges sont en augmentation au Secrétariat général (+ CHF 188'600), au Service social (+ CHF 235'700), au Service du travail (+ CHF 726'200) et en diminution au Service des sports (- CHF 441'900) ainsi qu'au Service des assurances sociales (- CHf 579'500).

L'augmentation des charges au Secrétariat général s'explique principalement par le transfert interne de 2.20 EPT : 0.90 EPT pour la création du poste de répondant système d'information, 0.50 EPT pour le poste de chargé de communication et 0.80 EPT pour la création du poste de répondant en ressources humaines de direction ; au Service social par l'augmentation du budget lié aux projets de communications (projet de construction d'un immeuble à Saint-Martin et projet « Ville amie des ainés » et au Service du travail par les différents frais engendrés par l'extension de l'unité spécialisée ORP-CSR et par la facturation interne par le Service du logement et de gérances des nouveaux locaux sis à l'avenue de Sévelin 8-14.

La diminution de l'amortissement du crédit d'études relatif au stade Pierre-de-Coubertin (basé sur l'estimation des charges réelles de l'année précédente) et celle des intérêts en lien avec les amortissements des crédits expliquent la baisse prévue des charges au Service des sports ; la diminution des charges au Service des assurances sociales s'explique

principalement par le transfert de l'équivalent de 1 EPT au Secrétariat général (0.20 EPT pour la création du poste de répondant système d'information de direction et 0.80 EPT pour la création du poste de répondant en ressources humaines de direction) et par la diminution estimée du nombre d'ayants droit à l'aide individuelle au logement.

Revenus

Les revenus sont en augmentation au Secrétariat général (+ fr. 16'700.00), au Service des sports (+ fr. 70'800.00), au Service du travail (+ fr. 659'900.00) et en diminution au Service des assurances sociales (- fr. 761'300.00) ainsi qu'au Service social (- fr. 873'300.00).

L'augmentation des recettes s'explique principalement au Secrétariat général par la facturation au Service des assurances sociales des prestations en lien avec la gestion du personnel ; au Service des sports par la nouvelle redevance du droit de superficie du nouveau Centre sportif de Malley SA et au Service du travail par la hausse des ventes et des subventions liées au nouveau restaurant d'application sis à Sévelin 8-14 et à la facturation interne au Service des parcs et domaines de l'entretien des espaces verts et d'objets manufacturés divers (hôtel à abeilles, bacs à compost, etc.).

La diminution des tâches déléguées par la Caisse cantonale AVS dans le domaine des prestations complémentaires explique la baisse des recettes au Service des assurances sociales ; la diminution des recettes au Service social est principalement due à la baisse de la participation cantonale en lien avec le nombre de dossiers RI traités.

Personnel

Un écart de +5.2 EPT peut être observé par rapport au budget 2018. L'évolution est due principalement au Service du travail, à l'unité ORP.

Observations

Aucune

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2019 de la Direction SCS.

Vote de la CoFin

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SCS par :

Oui : 10
Non : 0
Abstention : 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.4. Logement, environnement et architecture (LEA)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2019 de la Direction susmentionnée est composée de M. Benoît Gaillard (rapporteur) et de M. Jean-François Cachin.

Introduction

Le projet de budget 2019 de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture s'inscrit dans la continuité, sans changement de grande importance. Une importante augmentation des amortissements (+CHF 4.32 millions) au Service du logement et des gérances, dus à des investissements dans le patrimoine financier, ainsi que des extensions des périmètres bénéficiant des prestations du Service d'organisation et d'informatiques (+ CHF 1.27 million) expliquent principalement la croissance des charges. Ces deux facteurs d'augmentation des dépenses sont néanmoins compensés par de nouveaux revenus liés aux mêmes activités, à des hauteurs pratiquement équivalentes, à savoir respectivement un prélèvement sur la provision pour les rénovations énergétiques et une hausse des refacturations. Il faut enfin relever que les augmentations de charges sont également réduites par les efforts de rationalisation des dépenses et du plan des postes, qui se poursuivent en tenant compte d'opportunités suscitées par des évolutions de pratiques et par l'achèvement de projets. Plusieurs services de la direction apportent, dans ce cadre, des contributions remarquablement pertinentes à l'objectif municipal d'économiser des ressources sans nuire aux prestations publiques. Il faut saluer ici ce travail mené de manière méthodique et convaincante.

En matière de politiques publiques, le budget 2019 projeté doit permettre, par exemple de développer une activité d'études et de communication plus fournie à l'intention des Lausannois et en réponse à différentes impulsions du Conseil communal. Assuré par le Service du logement et des gérances, le regroupement du Service du travail, actuellement éclaté sur plusieurs sites, en un seul lieu à Sévelin, doit permettre une amélioration de l'efficacité et de la coordination des prestations pour améliorer le service aux bénéficiaires. Enfin, et comme évité précédemment, c'est une tranche très importante d'investissement pour l'assainissement énergétique d'immeubles du patrimoine financier qui est prévue en 2019, sur la base du crédit alloué avec le vote du préavis 2015/50.

Charges

En complément aux commentaires formulés en introduction, il faut noter une augmentation des subventions destinées au logement, reflet de l'activité déployée dans la construction sur la base de décisions du Conseil communal.

Revenus

Comme indiqué en introduction, de nouveaux revenus (+5.95%), à savoir respectivement un prélèvement sur la provision pour les rénovations énergétiques et une hausse des refacturations compense presque entièrement l'augmentation des charges.

Personnel

La direction passe de 572.2 EPT à 567.3 EPT. Cette réduction de 4.9 EPT est importante et constitue la somme de :

- La création de 1.5 EPT au SOI, dont 0.9 par transfert d'autres directions, pour renforcer des équipes de projets dans les systèmes d'information sur les finances et les ressources humaines.

- Le transfert de 0.3 ETP du Service d'architecture au Secrétariat municipal pour contribuer à la mise en place d'une cellule marchés publics dédiée non exclusivement aux marchés de construction, et le transfert de 0.2 ETP du SPADOM au Service d'accueil de jour de l'enfance pour assurer les contrôles d'hygiènes dans les cantines, ensuite d'une réorganisation (avant son départ, le titulaire était principalement actif dans des tâches du SPADOM et exerçait cette fonction sur un cinquième de son temp).
- Le non renouvellement de 5 EPT au SPADOM et de 0.5 ETP au SG pour les motifs évoqués ci-après dans les commentaires particuliers, ainsi que le non renouvellement de 0.4 EPT au SG, fraction de poste qui avait été inscrite au plan des postes en tant que suroccupation temporaire jusqu'en 2021 et à laquelle il a pu être renoncé en déplaçant la personne concernée sur un poste normal devenu vacant.

Observations

Aucune

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2019 de la Direction LEA.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction LEA par :

Oui : 10
Non : 0
Abstention : 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.5. Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2019 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Sara Gnoni (rapportrice) et M. Stéphane Wyssa.

Introduction

Pour rappel, cette direction compte 5 services : Secrétariat général (501, « SGEJQ »), Accueil de jour de l'enfance (590, « SAJE »), Ecoles primaires et secondaires (580, « SEP+S »), Santé et prévention (542, « SSPR »), Psychologie scolaire (541, « SPS »).

La plus-part des services sont divisés en sous-services : pour le SG : Administration du service et institutions subventionnées (5010), Accueil vacances (5011), Institutions d'éducation (5012), Cultes et temples (5013) ; pour le SAJE : Lieux d'accueil de jour municipaux (5900) et Institutions subventionnées (5901) ; pour le SSPR : Office de santé (5420) et Office dentaire (5421).

Le budget 2019, de façon similaire à celui de l'année précédente a été élaboré avec les instructions de « charges constantes », en cohérence avec les autres directions, sauf pour le SAJE qui, faisant partie des axes prioritaires de la législature, bénéficie d'une enveloppe de CHF 1m par année pour poursuivre le développement des infrastructures. Ce Service est par ailleurs, celui qui peut se doter d'une augmentation des effectifs +15.65 EPT (dont une petite partie est issue de transferts de morceaux de postes 0.25 EPT). Cette augmentation de postes permettra d'offrir 85 places d'accueil pour le préscolaire et 72 places pour le parascolaire, soit un total de 157 nouvelles places en 2019 en sus de la pérennisation des 180 places APEMS de la rentrée 2017-2018. Les places vont être créées essentiellement aux Fiches Nord, dans les nouvelles constructions au Calvaire avec un partenariat avec le CHUV.

Budget de la Direction

Le budget 2019 (charges) se monte à CHF 210 mios (BU 2018 : CHF 207,3 mios comptes 2017 : CHF 201,6), qui représente 11% des charges totales de la Ville (CHF 1'860,6 mios). Celui-ci est en augmentation de CHF 8,4 mios par rapport aux comptes 2017, soit une augmentation de 4,1%.

En termes de nature de ces charges, les charges les plus importantes sont les charges de personnel pour 48,8% (CHF 102,4 mios) (charges de personnel pour le budget de la Ville : 34,5%), suivies par les 2 charges de marchandises pour 29.2% (CHF 61,4 mios), ensemble elles représentent 78% des charges de la direction. Celles-ci sont en augmentation de respectivement CHF 5,5 mios (+5,7%) et CHF 3,1 mios (+5,3%) par rapport aux comptes 2017. Les charges de personnel sont impactées dans le budget 2019 par l'augmentation des contributions aux allocations familiales (passage de 2,205% à 2,75%)

Cette direction compte 873,5 EPT au budget 2019, en augmentation de 18 EPT par rapport au budget précédent. Ces postes sont occupés à 57% par le SAJE (voir image ci-dessus)
En termes de revenus, ceux-ci se montent à CHF 61,1 mios pour le budget 2019 et couvrent 29,1% des charges, couverture supérieure à celle du budget 2018 mais identique aux comptes 2017.

Les revenus proviennent à 50% des dédommagements de collectivités publiques (couverture du Canton et de la Confédération, BU 2018 : 47,9%), soit CHF 30,7 mios et à 38,1% des prestations facturées (contributions des familles), soit CHF 23,3 mios. Au total, les revenus

se montent à CHF 61,1 mios, ce qui donne comme résultat un déficit de CHF 148,8 mios pour cette direction.

Au niveau du plan des investissements, ce sont CHF 16,4 mios qui ont été votés et sont affectés en 2019 pour cette direction, principalement pour le SEP+S). Il restera encore CHF 93,9 mios à voter au cours de cette législature, dont CHF 85,5 mios pour le SEP+S.

Charges

Les variations par rapport au budget précédent ainsi qu'aux comptes 2017 sont montrés dans le tableau ci-dessous. Sans surprise et comme annoncé en préambule, la plus grande augmentation par rapport au budget 2018 sera pour le SAJE (CHF 3,5 mios, en grande partie pour l'augmentation d'EPT) suivi par le PPLS (CHF 0,9 mios, relatif au transfert de 6 postes du SEP+S), alors que le SEP+S enregistre une baisse de CHF 2 mios, notamment due au transfert de ces 6 postes et à la diminution des amortissements.

Revenus

Les recettes augmentent, par rapport au budget 2018, principalement dans le SAJE (CHF 2,5 mios) (prestations facturées aux parents +CHF 1,1 mio et contributions du Canton +CHF 2,1 mios pour les lieux d'accueil de jour, compensés par une baisse de CHF 0,8 mio pour les institutions subventionnées) et au SG pour CHF 0,4 mio (notamment l'augmentation de la participation du Canton aux charges) alors que l'on recense une baisse de recettes de CHF 1,5 mio au SEP+S (essentiellement la diminution du prélèvement aux réserves; utilisation de la provision de CHF 8 millions constituée dans le cadre du bouclement des comptes 2013 (préavis N° 2015/45).

Observations

Aucune

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2019 de la Direction EJQ.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction EJQ par :

Oui : 10
Non : 0
Abstention : 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.6. Finances et mobilité (FIM)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2019 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Latha Heiniger et M. Philippe Miauton (rapporteur).

Préambule

Depuis le début de la législature 2016-2021, des modifications structurelles importantes ont été apportées à cette direction. Les transferts de services ont été les suivants :

Rattachement de nouveaux services :

- Service du personnel (en provenance de l'ancienne direction « Administration générale et culture »)
- Service des routes et de la mobilité (nouveau service créé par le transfert de plusieurs activités de l'ancienne direction « Travaux »)
- Service de la propreté urbaine (nouveau service créé par le regroupement des activités en lien avec la propreté et la gestion des déchets de l'ancienne direction « Travaux »)

Départ de services dans d'autres directions :

- Service des parcs et domaines (transfert à la direction « Logement, environnement et architecture »)
- Contrôle des finances de la Ville (transfert à la direction « Culture et développement urbain »)

L'unité « Places de jeux » reste rattachée à la direction des Finances, à la suite du départ du SPADOM.

Dernièrement (dès le 1er juillet 2018), les activités du Plan de mobilité Lausanne (PML) ont été reprises par le SPEL, du Secrétariat général de la culture et du développement urbain.

Budget de la Direction

En comparaison du budget 2018, les charges sont en diminution puisqu'elles se montent à CHF 194'600'300 (2018 : CHF 196'151'800) soit - 0.79 %.
Comme pour le budget 2018, l'effort déployé dans les charges mérite d'être souligné.
En revanche, le budget 2019 prévoit une diminution importante de revenus de - 3.47% par rapport au budget 2018, pour atteindre CHF 671'529'200 (2018 : CHF. 695'636'200).

Charges

Les charges sont en augmentation au Secrétariat général (CHF 257'300.-), au Service de la propreté urbaine (CHF 452'800.-) ainsi qu'au Service du personnel (CHF 1'940'100.-), Les trois autres services prévoient, quant à eux, des charges en baisses.

Revenus

Les revenus sont en augmentation au Secrétariat général (CHF 510’000.-), au Service achat et logistique Ville (SALV) (CHF 177’100-), au Service du personnel (CHF 2'368'100.-) ainsi qu'au Service de la Propreté urbaine (CHF 172'500.-). Seuls les Services des finances (CHF – 26'864'500) et des routes et de la mobilité (CHF – 470'200) prévoient une baisse de revenus.

Personnel

Les effectifs globaux de la direction passent de 657.925 EPT, au budget 2018, à 668.325 EPT pour le budget 2019, soit une augmentation de 10.4 EPT. Il y a une année, la direction avait budgété une diminution de 3.1 EPT. Ces augmentations de postes peuvent être expliqués en partie par la création de 5.5 EPT au SPEL dont 3.7 EPT pour deux ans en lien avec les recours EQUITAS. Des postes pour le nettoyage des abribus ont été créés à Propreté urbaine (+2.4 EPT) puisque cette tâche était auparavant à la charge du SGA.

Observations

Aucune

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2019 de la Direction FIM.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction FIM par :

Oui : 10
Non : 0
Abstention : 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.7. Services industriels (SIL)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2019 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Romain Felli et Johann Dupuis (rapporteur).

Introduction

La présentation du budget 2019 a été modifiée par rapport aux années précédentes, reflétant la nouvelle organisation de la direction. Les SIL ont en effet subi une réorganisation complète, intitulée Ariane, rendue nécessaire par les régulations des marchés de l'énergie évoluant vers la libéralisation. Une stricte division et indépendance des tâches de production et de gestion des réseaux étant exigée, l'organisation par type de fluide a été abandonnée au profit d'une structure fondée sur les métiers et fonctions. De nombreux transferts internes de personnels, départs et nouveaux engagements sont donc intervenus. La nouvelle direction se compose de 6 services :

- Patrimoine : chargée de la gestion des actifs ;
- Réseaux : exploite les réseaux de distribution ;
- Production : gère les centres de production d'énergie, le centre de conduite des réseaux et propose des audits sur l'éclairage public ;
- Commercial : responsable de l'achat et de la vente des fluides
- Partagés : s'occupe des activités transversales de support pour tous les autres services
- Secrétariat général : fonction de soutien à la direction et gestion des affaires politiques

Il découle de la réorganisation que de par leurs missions et fonctions, le service Patrimoine – fonctionnant comme un propriétaire des infrastructures – et le service Commercial sont les principaux générateurs de revenus alors que les quatre autres services sont des centres de coûts.

Ce nouveau budget marque une rupture avec ceux des exercices précédents. Les chiffres présentés ne peuvent plus directement être comparés avec les anciens, notamment parce que certaines charges et revenus ont été transférés à d'autres directions. Du point de vue de l'analyse financière, il faut donc considérer le budget 2019 des SIL comme celui d'une nouvelle entité. Les écarts budgétaires présentés sont issus d'une comparaison avec un budget 2018 reconstruit, pour correspondre à la nouvelle structure budgétaire.

Le budget 2019 est globalement équilibré, même s'il accuse une augmentation des charges (+6%) légèrement plus forte que celle des revenus (+4%). Avec un excédent de revenus budgété à 49.7 millions (51.9 millions en 2018), les SIL continuent à rapporter une somme d'argent non négligeable à la ville de Lausanne. On rappelle toutefois que les SIL dégagent globalement moins de bénéfices que par le passé. Pendant les années 2012-2016, les excédents de revenus s'élevaient ainsi en moyenne à 61.6 millions.

Selon l'appréciation des différents chefs de service, la nouvelle structure des SIL est apte à relever les défis de la libéralisation et permette à cette direction d'être compatible avec les

nouvelles exigences du régulateur du marché de l'électricité : l'Elcom. En outre, dans le domaine de l'électricité, partiellement et peut-être bientôt complètement libéralisé, la position des SIL est stable, voire, elle progresse puisqu'elle a gagné un certain nombre de gros consommateurs doté du libre choix du prestataire. De manière générale on constate, sans surprise, que le secteur du gaz où la concurrence est la moins forte et où les régulations les moins denses est celui où les SIL réalisent leur plus importante marge bénéficiaire. Cette situation constitue un risque pour les SIL, puisqu'à l'avenir le secteur devrait lui aussi évoluer vers la libéralisation. Le secteur du multimédia est toujours fragile et présente une dynamique négative avec un excédent de charges évalué à environ 4.2 millions.

Du point de vue de stratégie financière globale, les SIL doivent naviguer entre deux courants de direction opposée pour concilier responsabilité environnementale et pressions au rendement. En effet, les fluctuations permanentes des prix de l'énergie et l'incertitude sur la rentabilité des investissements rend nécessaire une réflexion permanente sur l'opportunité d'investir dans les ouvrages de production d'énergie. Les objectifs fixés par la stratégie énergétique 2050 demande des SIL un effort dans la production d'énergies renouvelables locales, quand bien même la libéralisation et les régulations qui lui sont liées induisent une pression à la fourniture d'énergie peu coûteuse et achetée sur les marchés européanisés, en lieu et place d'une production locale.

Un défi posé au service pour l'avenir concerne la production de chaleur pour le chauffage à distance. Avec l'accroissement démographique et donc de la demande, de nouvelles sources d'énergie sont nécessaires, puisque la quantité des déchets incinérés ne suffit plus. Or jusqu'ici, cette couverture a principalement été assuré par le gaz naturel, qui est à la fois coûteux et problématique pour ses émissions de gaz à effet de serre. Pour l'avenir, les SIL expérimentent de nouvelles solutions incluant notamment la géothermie et les pompes à chaleur.

Budget de la Direction

Lors de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle (projet Ariane), il a été décidé de traiter l'imputation interne des charges et revenus directement en comptabilité analytique, ceci, d'entente avec le Service des finances ainsi que le Contrôle des Finances de la Ville. Enfin, dans le but de fournir une analyse plus en phase avec la nouvelle organisation, au niveau des charges et revenus par service, il a été décidé de soustraire les imputations internes dans la nouvelle structure, celles-ci n'étant plus apparentes au sein des nouveaux services. Ceci explique que les totaux du budget 2018 affichés diffèrent entre la présentation par service et la présentation par nature.

Charges

Par rapport au budget 2018, les charges connaissent une croissance globale de 6% et passent de 405 à 428 millions. Par rapport aux comptes 2017, ceci représente une augmentation de 9%.

Cette augmentation des charges est due en majorité à un écart important de 32 millions (+23%) dans les charges du service Commercial. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à l'achat d'énergie (+24 millions) ainsi que

par une augmentation des taxes du gaz liée à cette hausse (+9 millions) qui devrait se maintenir en 2019. Cette hausse concernait aussi bien le gaz que l'électricité. Dans les autres services, les charges sont généralement en diminution, hormis dans le service Productions qui accuse une augmentation des charges d'environ 1 million. Ceci s'explique en grande partie par la croissance des coûts de production de chaleur (~2 millions), car la ville de Lausanne a brûlé davantage de gaz soumis en Suisse à la taxe CO_2 pour fournir le chauffage à distance.

Revenus

Le corollaire d'une augmentation des charges liées aux prix d'achat des énergies est une augmentation des revenus liés à la vente des énergies. C'est bien le cas ici, avec une augmentation des revenus issus des ventes d'énergie budgétées à 37 millions en faveur du service Commercial. Cette hausse significative impacte positivement le budget qui prévoit une augmentation des revenus d'environ 4% sur l'ensemble de la direction. Cette hausse globale des revenus ne permet cependant pas complètement de compenser la hausse des charges qui elle s'élève à 6%. En ce qui concerne les autres services, la taxe pour l'éclairage publique ayant été réduit d'un centime par Kwh, cela induit une baisse de 1,7 million dans les revenus du service Productions.

Le personnel

En termes d'évolution des effectifs entre le budget 2018 et 2019, il n'y a pratiquement aucun changement. Seuls divers CDD ne seront pas renouvelés ou transférés en 2019 pour un total de 6.5 EPT. Malgré la réorganisation importante de la direction, celle-ci n'a donc aucunement engendré un gonflement des effectifs de personnel, ce qui doit être remarqué. A noter que le service Réseaux qui comprend tout le personnel technique d'exploitation et de maintenance des structures de distribution des divers fluides est le plus important en termes de personnel (166 EPT).

Observations

Aucune

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2019 de la Direction SIL.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SIL par :

Oui : 10
Non : 2
Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

9. Amendements soumis à la COFIN

9.1. Amendement n°1

Concerne : Culture et développement urbain / Service de la culture
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'augmenter de CHF 200'000 les subventions casuelles pour les créations scéniques indépendantes et autres cultures alternatives (théâtres et danses)

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
1401.365	42'571'700 CHF	200'000 CHF	42'771'700 CHF

Augmentation de charges : 200'000 CHF

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 2 | Non : 4 | Abstentions : 7

9.2. Amendement n°2

Concerne : Sécurité et économie / Corps de police
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition de supprimer l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation des effectifs de Police

Compte	Montant actuel	Montant suprimmé	Montant total
2410.301	71'743'400 CHF	525'000 CHF	71'218'400 CHF
2410.303	6'564'400 CHF	44'500 CHF	6'519'900 CHF
2410.304	10'488'400 CHF	97'500 CHF	10'390'900 CHF
2410.309	1'929'500 CHF	202'600 CHF	1'726'900 CHF

Diminution de charges : 869'600 CHF

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 2 | Non : 9 | Abstentions : 2

9.3. Amendement n°3

Concerne : Sports et cohésion sociale / Inspection du travail
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'engager 3 EPT dans le domaine de l'inspection du travail

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
3931.301	761'000 CHF	300'000 CHF	1'061'000 CHF
3931.303	69'900 CHF	27'600 CHF	97'500 CHF
3931.304	108'100 CHF	42'600 CHF	150'700 CHF

Augmentation de charges : 370'200 CHF

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 2 | Non : 5 | Abstentions : 6

9.4. Amendement n°4

Concerne : Sports et cohésion sociale / Service social Lausanne
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'augmenter la subvention à la Fondation Accueil à bas seuil de CHF 600'000 pour la mise à disposition de 50 places supplémentaires pour le centre d'accueil Le Passage

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
3923.365	10'708'300 CHF	600'000 CHF	11'308'300 CHF

Augmentation de charges : 600'000 CHF

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 2 | Non : 4 | Abstentions : 7

9.5. Amendement n°5

Concerne : Sports et cohésion sociale / Service social Lausanne
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'ouvrir une heure supplémentaire par jour l'Espace de consommation sécurisé

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
3923.365	10'708'300 CHF	179'600 CHF	10'887'900 CHF

Augmentation de charges: 179'600 CHF

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 2 | Non : 9 | Abstentions : 1

9.6. Amendement n°6

Concerne : Enfance, jeunesse et quartiers / Lieux d'accueil de jour municipaux
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'augmenter de 10% les moyens accordés au Service d'accueil de jour pour les crèches et garderies

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
5900.301	44'658'200 CHF	4'465'800 CHF	49'124'000 CHF
5900.303	4'136'100 CHF	413'600 CHF	4'549'700 CHF
5900.304	5'481'000 CHF	548'100 CHF	6'029'100 CHF
5900.305	628'800 CHF	62'900 CHF	691'700 CHF
5900.309	176'200 CHF	17'600 CHF	193'800 CHF
5900.310	87'700 CHF	8'800 CHF	96'500 CHF
5900.311	300'300 CHF	30'000 CHF	330'300 CHF
5900.312	315'500 CHF	31'600 CHF	347'100 CHF
5900.313	2'227'400 CHF	222'700 CHF	2'450'100 CHF
5900.314	140'800 CHF	14'100 CHF	154'900 CHF
5900.315	21'700 CHF	2'200 CHF	23'900 CHF
5900.316	2'812'900 CHF	281'300 CHF	3'094'200 CHF
5900.317	77'900 CHF	7'800 CHF	85'700 CHF
5900.318	4'270'100 CHF	427'000 CHF	4'697'100 CHF
Charges	**65'334'600 CHF**	**6'533'500 CHF**	**71'868'100 CHF**
5900.434	16'183'100 CHF	1'618'300 CHF	17'801'400 CHF
5900.451	12'946'000 CHF	1'294'600 CHF	14'240'600 CHF
Revenus	**29'129'100 CHF**	**2'912'900 CHF**	**32'042'000 CHF**
Total net	**36'205'500 CHF**	**3'620'600 CHF**	**39'826'100 CHF**

Augmentation de charges : 6'533'500 CHF
Augmentation de revenus : 2'912'900 CHF
Augmentation du déficit : 3'620'600 CHF

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 2 | Non : 9 | Abstentions : 1

9.7. Amendement n°7

Concerne : Enfance, jeunesse et quartiers / Service des écoles primaires et secondaires
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'accorder la gratuité des transports publics pour les jeunes en formation jusqu'à 20 ans

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
5800.318	3'906'300 CHF	1'500'000 CHF	5'406'300 CHF

Cet amendement a été accepté par la COFIN, il n'est donc pas soumis au vote du Conseil communal. La Commission a voté comme suit :

Oui : 2 | Non : 1 | Abstention : 9

9.8. Amendement n°8

Concerne : Enfance, jeunesse et quartiers / Lieux d'accueil de jour municipaux
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'augmenter la subvention de la Ville aux réfectoires scolaire safin de pouvoir baisser de CHF 2 le prix des repas payés par les écoliers, soit de CHF 8 à CHF 6

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
5900.318	4'270'100 CHF	138'000 CHF	4'408'100 CHF
5900.434	16'183'100 CHF	-50'000 CHF	16'133'100 CHF
5900.439	265'400 CHF	-20'000 CHF	245'400 CHF

Augmentation de charges : 138'000 CHF
Diminution de revenus : 70'000 CHF
Augmentation du déficit : 208'000 CHF

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 2 | Non : 4 | Abstentions : 7

9.9. Amendement n°9

Concerne : Finances et mobilité / Service des finances
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'engager un EPT d'inspecteur fiscal

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
6900.301	4'171'900 CHF	120'000 CHF	4'291'900 CHF
6900.303	382'700 CHF	11'000 CHF	393'700 CHF
6900.304	560'600 CHF	16'100 CHF	576'700 CHF

Augmentation de charges : 147'100 CHF

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 4 | Non : 5 | Abstentions : 4

9.10. Amendement n°10

Concerne : Services industriels / Service Commercial
Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'attribuer 5% de la marge bénéficiaire du gaz au Fonds CO2 pour financer des énergies renouvelables afin de sortir de la dépendance au gaz

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
7240.380	0 CHF	1'500'000 CHF	1'500'000 CHF

Augmentation de charges : 1'500'000 CHF

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 2 | Non : 7 | Abstentions : 4

10. Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les points suivants :

1) d'arrêter le budget de fonctionnement amendé de l'exercice 2019 comme il suit :

Charges	CHF 1'862'119'200.-
Revenus	CHF 1'818'613'600.-
Excédent de charges	CHF 43'505'600.-

Oui : 7
Non : 1
Abstention : 5

2) de prendre acte du plan des investissements pour les années 2019 à 2022.

Oui : 7
Non : 1
Abstention : 5

3) de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2019

Oui : 7
Non : 1
Abstention : 5

Lausanne, le 19 novembre 2018

Le Président et rapporteur :
Vincent Brayer